

SUBVENTIONS POUR RÉNOVATIONS - MONTRÉAL 2024



Ce document contient la liste <u>non exhaustive</u> des programmes existants en 2024 pour l'obtention de subventions ou de crédits lors de rénovations résidentielles.

Nous vous invitons à parcourir le site internet de chaque programme pour vérifier votre admissibilité et obtenir plus de détails quant à la nature des travaux et le montant des subventions possibles.

Sachez que pour la majorité des programmes, la démarche d'analyse de la propriété doit être entamée avant le début des travaux – pensez-y dès maintenant!





Le programme "Subvention canadienne pour des maisons plus vertes" a pris fin en mars 2024.

Crédit d'impôt pour la rénovation d'habitations multigénérationnelles

https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/programmes/a-propos-agence-revenu-canada-arc/budgets-gouve rnement-federal/budget-2022-plan-faire-croitre-notre-economie-rendre-vie-plus-abordable/credit-impot-po ur-renovation-habitations-multigenerationnelles.html

Les travaux de rénovation admissibles sont des travaux visant à établir un deuxième logement au sein du logement qui sera occupé par le particulier déterminé ou le proche admissible.

Une maximum admissible de 50 000\$ peut être demandé pour un même travaux de rénovation.



Rénoclimat

https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/residentiel/programmes/renoclimat

Vous pouvez être admissible à de l'aide financière du programme Rénoclimat si vous effectuez :

- des travaux d'isolation;
- des travaux d'étanchéité;
- le remplacement de portes et de fenêtres;
- l'installation ou le remplacement de systèmes mécaniques (système de ventilation, chauffe-eau, thermopompe, système de chauffage et système géothermique).



Chauffez vert

https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/residentiel/programmes/chauffez-vert

Le programme Chauffez vert soutient les propriétaires qui veulent remplacer leur système de chauffage au mazout ou au propane par un système fonctionnant à l'électricité (ou avec une autre source d'énergie renouvelable).

Le remplacement d'un chauffe-eau au mazout ou au propane est également admissible à une aide financière.

Les travaux doivent inclure le retrait du réservoir au mazout ou au propane et le démantèlement de la fournaise ou de la chaudière à combustible actuellement utilisée.



Remboursement partiel de la TPS/TVQ lors de rénovations majeures

https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/taxes/remboursement-de-taxes/proprietaires-dune-habitation-neuve-ou-ayant-fait-lobjet-de-renovations-majeures/

Le remboursement maximal correspond à 36 % de la TPS payée et à 50 % de la TVQ payée (des conditions s'appliquent).

Pour avoir droit à un remboursement partiel de la TPS et de la TVQ payées lorsque vous réalisez des rénovations majeures à votre habitation ou que vous les faites réaliser, vous devez remplir toutes les conditions suivantes :

- vous et chacun des copropriétaires, s'il y a lieu, êtes des particuliers;
- l'habitation est un immeuble d'habitation à logement unique, une maison mobile ou un logement en copropriété;
- vous avez payé les taxes relativement aux rénovations majeures réalisées à l'égard de l'immeuble d'habitation;
- vous ou l'un de vos proches êtes le premier occupant de l'habitation après le début des travaux de rénovation;
- l'habitation est votre lieu de résidence habituelle, d'un des autres copropriétaires ou celui d'un de vos proches;
- la juste valeur marchande (JVM) du terrain et de l'habitation est inférieure à 450 000 \$ pour la TPS et à 300 000 \$ pour la TVQ au moment où les travaux de rénovation sont terminés à 90 %.



Roulez vert - Remboursement pour une borne à domicile

https://www.quebec.ca/transports/transport-electrique/aide-financiere-vehicule-electrique/recharge

Vous pourriez bénéficier d'une **aide financière forfaitaire de 600 \$** à l'achat et à l'installation d'une borne de recharge à domicile de 240 volts.



LogisVert - Aide financière pour la mise en place de mesures d'efficacité énergétique

https://www.hydroguebec.com/residentiel/mieux-consommer/aides-financieres/logisvert/residentiel.html

Ce programme s'adresse à tous les propriétaires d'habitations admissibles, ainsi qu'aux locataires.

Hydro-Québec contribue activement à la transition énergétique du Québec. Soucieuse d'encourager sa clientèle résidentielle à utiliser judicieusement les ressources collectives et à mettre en place des mesures d'efficacité énergétique, elle a créé le programme LogisVert. Le présent guide fournit toutes les modalités concernant l'aide financière pouvant être accordée dans le cadre du Programme.



Programme d'adaptation de domicile (PAD & PAD Montréal)

https://www.habitation.gouv.qc.ca/programme/programme-dadaptation-de-domicile

Crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire

https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/programmes/a-propos-agence-revenu-canada-arc/budgets-gouvernement-federal/budget-2015-leadership-fort/credit-impot-accessibilite-domiciliaire.html

Ce programme s'adresse aux propriétaires d'un domicile occupé par une personne handicapée pour la réalisation de travaux d'adaptation.

Le programme a pour objectif de permettre à la personne handicapée d'entrer dans son domicile en d'en sortir, d'accéder aux pièces essentielles et de réaliser ses activités de façon sécuritaire afin de favoriser son maintien à domicile.



RénoPlex : subventions à la rénovation des immeubles de 1 à 5 logements

https://montreal.ca/programmes/renoplex-subventions-la-renovation-des-immeubles-de-1-5-logements

Ce programme est réservé aux bâtiments de 1 à 5 logements, y compris ceux détenus en copropriété.

L'admissibilité est basée sur la valeur foncière par m² d'aire d'étage.

Si votre demande est acceptée, la subvention sera versée après la réalisation des travaux.

Vous avez 18 mois pour réaliser les travaux à partir de la date à laquelle votre demande a reçu une approbation conditionnelle.



Réno logement abordable : subventions à la rénovation des immeubles de 6 logements ou plus

https://montreal.ca/programmes/programme-reno-logement-abordable

Ce programme est réservé aux bâtiments de 6 logements et plus.

L'admissibilité est basée sur l'abordabilité de vos loyers, le % d'occupation et le format de la propriété (6 logements ou plus, 5 étages ou moins, construction de plus de 20 ans).

Vous devez payer des frais d'étude au dépôt de la demande.

Veuillez vous référer à la documentation sur le site du programme pour plus de détails d'admissibilité.



Programme d'aide à la restauration et à la rénovation des bâtiments patrimoniaux

https://montreal.ca/programmes/programme-daide-la-restauration-et-la-renovation-des-batiments-patrimoniaux

Ce programme offre une aide financière sous forme de subvention aux propriétaires d'un immeuble patrimonial ou d'une maison patrimoniale pour exécuter des travaux de restauration, et dans certains cas de rénovation.

La propriété est situé dans un secteur qui a une valeur historique, architecturale ou paysagère exceptionnelle et doit être mise en valeur.

Les travaux doivent être faits dans les règles de l'art, ce qui peut nécessiter l'embauche d'experts, l'utilisation de matériaux nobles, etc.

Les travaux ne doivent pas être réalisés ni débutés avant l'obtention de la subvention. Des frais d'analyse de 445.50\$ tx incluses sont requis.

Vous avez un projet en tête?

Contactez-nous via notre formulaire! 👇



https://espemtl.com/contact/

ou

📞 appelez-nous au <u>514 524-2362</u>

